

# HISTOIRE DE LA FAMILLE DE CLERMONT-TONNERRE ET DU CHÂTEAU DE VAUVILLERS

Le nom des CLERMONT-TONNERRE entre à Vauvillers lorsque **Charles-Henry de Clermont-Tonnerre** épouse le 11 juin 1679, **Elisabeth de Massol** fille de Pierre de Massol, noble d'origine Italienne, Président de la Chambre des comptes de Dijon.

Elisabeth de Massol est propriétaire de la co-seigneurie de Vauvillers qu'elle a achetée à son père en 1678 pour 120 000 F, lequel la détenait depuis 1661, date à laquelle il l'avait achetée à Charles de Livron.

Charles-Henry n'est plus tout jeune. Il a 42 ans et vient d'Ancy le Franc dans l'Yonne où sa famille possède une belle demeure ancestrale bâtie en 1546. Cette famille, une des plus anciennes de France est originaire de Clermont en Dauphiné.



Château d'Ancy le Franc

Le blason des Clermont qui jusqu'alors est symbolisé par un soleil éclairant une montagne, est remplacé par « Deux clés d'argent posées en sautoir sur fond de gueules » et dont la devise est : « Quand-même tous, moi pas ». Nous retrouvons ces deux clés sur la partie basse de l'actuel blason de Vauvillers.



Le nom de Tonnerre a été ajouté à celui de Clermont lorsqu'une tante leur légua ce comté. Par ailleurs, Charles-Henry hérita de son père, du marquisat de Crusy, riche terre de l'Yonne.

En s'installant dans nos murs, il y apporte un des grands noms de France. Ses goûts raffinés et surtout sa simplicité lui assurent l'estime de tous. Cet un seigneur abordable.

Le jour où le nouveau seigneur vint à Vauvillers, il n'y entra pas seul. Il y fut accompagné de son épouse, de sa mère et de quelques-uns des siens ; mais il y trouva, ce semble, plus de deuils que de joies. Déjà son père était mort en 1676. Lui-même à peine y était-il arrivé qu'il perdit sa mère, Gabrielle de Pernes, qui mourut le 28 février 1683. Elle fut inhumée dans la chapelle seigneuriale du lieu et son cœur transporté à Crusy. Après avoir perdu sa mère, il perdit encore un jeune fils, son aîné, nommé Gaspard. Cet enfant était né le 7 juillet 1681 et mourut le 21 mai 1688. Il eu trois autres enfants : **Marie-Magdeleine** née le 14 août 1682, **Charles-Henry-Louis** né le 7 septembre 1683 et **Gaspard** né à Dijon le 15 août 1688.

Dès son installation à Vauvillers, Charles-Henry souhaite une autre demeure pour lui et les siens. Passer des vastes espaces du parc d'Ancy le Franc à l'horizon bouché des murs d'une enceinte moyenâgeuse était un peu déchoir. Le luxe et les fêtes de la cour de Louis XIV se propagent dans tout le royaume, et les nobles, même ceux des provinces éloignées rêvent d'avoir leur petit Versailles.

Pour donner à ce château un cadre décent, Charles-Henry souhaite plus de propreté dans sa ville ; il lutte pour que les tas de fumier ne soient plus devant les maisons, et qu'au milieu de la rue principale ne s'écoulent plus des eaux nauséabondes.

Pour lui faire plaisir, Vauvillers fait toilette.

Charles-Henry n'aura pas le temps de construire son château. le 19 février 1689, seulement dix après son arrivée, il décède à l'âge de 52 ans. La consternation est générale. Ces dix années ont suffi pour qu'il soit pleuré de tous ; le 21 février 1689 il est enterré dans le chœur de l'église.

Une fois seule et sans l'appui de son mari, Élisabeth ne se laisse pas abattre et dirige Vauvillers de main de maître. Elle va se consacrer à ses enfants et à sa seigneurie et ne se remariera pas.

Son fils aîné, **Charles-Henri-Louis de Clermont-Crusy**, succéda, quoique enfant, à son père. Il n'avait que six ans. Il demeura sous la tutelle de sa mère, qui géra la terre pour lui. Mais il n'en jouit pas moins du titre de haut et puissant seigneur, dont nous le voyons gratifié dans les actes. C'est ainsi que nous le trouvons qualifié, en 1690, dans l'acte de baptême d'un enfant de J.-B. Maire, procureur fiscal de Vauvillers, et à celui de plusieurs autres enfants de même ordre, toujours avec la mention de haut et puissant seigneur du lieu.

A cette occasion, signalons le contact qui s'établit entre les nouveaux seigneurs et les familles bourgeoises du pays. Parmi ces dernières, nommons les Maire, qui s'appelleront bientôt : Maire de Bouligney et Maire d'Hurecourt ; les Poisson, dont nous voyons déjà le nom écrit « de Poisson », les Sommier, dont l'un, Nicolas, est à la tête du bailliage et, comme tel, rattaché aux Clermont-Crusy, dont l'autre, Jean-Claude, son fils, honora son pays en devenant grand prévôt de Saint-Dié, archevêque titulaire de Césarée ; et encore les Guillemand, les Mottet, etc.

Toutes ces relations accusaient assez les désirs réciproques des seigneurs et de leurs clients de vivre les uns avec les autres, dans un agréable commerce. Et cette harmonieuse sympathie se manifestait, surtout, par ces pieuses réunions qui avaient l'église pour théâtre. En voici une preuve.

C'était en 1697, les cloches de l'église de Vauvillers avaient sans doute besoin d'être refondues ; il fut décidé que deux cloches neuves seraient placées au beffroi. Mais le jeune seigneur ou plutôt sa mère comme tutrice et régente, voulut faire grand et rendre participants de la fête, non seulement sa famille, mais encore ses commettants et ses amis voisins. Nous trouvons l'écho de la cérémonie dans les registres paroissiaux du temps.

« Le 3 septembre de l'année 1697, lisons-nous, eut lieu la bénédiction de deux cloches. L'une eut pour parrain Pierre Bouchu, président du parlement de Dijon, et pour marraine Elisabeth de Massol, veuve de Henri de Clermont-Tonnerre, marquis de Ravière en Bourgogne. L'autre cloche eut pour parrain : illustrissime seigneur François de Clermont-Tonnerre, évêque duc de Langres et pour marraine Jeanne-Octavie de Montdoré. ».

Cette double bénédiction, sans doute objet d'un même office liturgique, avait eu pour assistants l'abbé de Faverney, l'abbé mitré de saint Bernard, un certain nombre de prêtres ou de religieux, la population du bourg, et toute la noblesse des environs.

Quelques années plus tard, vers 1701 **Charles-Henry-Louis** mourut hors de Vauvillers. Il avait 18 ou 19 ans.

C'est donc à son jeune frère **Gaspard**, bien que très jeune (13 ans) que revenait la succession. Il ne va pas tarder à faire parler de lui.

### **GASPARD DE CLERMONT-TONNERRE** (1688 – 1781)



Gaspard naquit le 15 août 1688 à Dijon. Comme ses prédécesseurs, il porta d'abord le titre de Marquis de Crusy et de Vauvillers ; mais sur la fin de sa vie il pu se signer Duc de Clermont-Tonnerre et pair de France. Il est l'un de ceux qui ont le plus illustré sa maison.

Ayant perdu son père dès son bas âge, il fut élevé par sa mère, qui semble avoir été une femme d'intelligence et de volonté, et qui lui communiqua, soit par hérédité, soit par éducation, cette virilité qui fit le succès de sa vie.

Dès ses débuts, il se donne sans réserve à la carrière militaire, dans laquelle il déploie les plus brillantes qualités. Il n'a que quinze ans (1703) et déjà il commence à servir. A vingt et un ans (1709), il commande un régiment de cavalerie, qui porte son nom. A peine fait-il trêve aux occupations de sa carrière, pour se choisir une épouse, et fonder un foyer. Ce fut le 29 avril 1714 qu'il épousa Antoinette Pothier de Novion, dont la famille habitait le château de Champlâtreux, dans l'Île-de-France. La jeune épouse apportait à son mari les traditions de sa famille, ainsi que les biens qui lui avaient été cédés par les siens. Quant à lui, il se présentait comme riche de la moitié de la seigneurie de Vauvillers, moitié que sa mère avait apportée elle-même à son mari lors de son alliance avec lui.

Élisabeth attendait la majorité de son fils pour lui laisser sa place à la tête du fief. C'est ce qu'elle fait en 1715.

Lorsqu'il prend officiellement la tête du fief, tous les habitants en sont heureux ; non qu'ils manquaient d'estime, loin de là, pour Élisabeth de Massol, mais Gaspard est « leur seigneur ».

Les anciens disent : « Nous l'avons vu grandir ; enfant, il souriait à tous ». Parmi ceux de son âge, plusieurs se souviennent d'avoir joué avec lui, et l'un d'ajouter : « Une fois, il m'a invité et je suis entré dans la grosse tour ». Chez les jeunes, en voici un qui clame avec fierté : « Il est mon parrain ».

Et chacun d'attendre beaucoup de ce jeune officier. Il comblera leur espoir et bien au-delà.

Les années de disette (1702 à 1712) sont passées et le fief reprend vite sa prospérité d'antan. Rien ne retarde plus la construction du château tel que Charles-Henry l'avait imaginé.

Nous sommes en 1715. Jusque là, les seigneurs du lieu habitaient un vieux château qu'avaient élevé les anciens sires de céans et dont les murs délabrés tombaient de vétusté. Les Bauffremont, les du Chatelet, les Livron, les de Vienne, les La Vieuville s'en étaient pourtant contentés.

Le brillant cavalier qu'était Gaspard voulut-il, comme son père, s'offrir à lui-même une demeure digne de son rang, ou, mieux, voulut-il ménager à sa jeune épouse une résidence plus somptueuse et plus agréable que l'antique manoir ? Probablement, ces deux motifs déterminèrent-ils sa décision. Ayant donc laissé de côté l'ancien château et même la tour des prisons, qui devait en être le donjon, et ayant choisi un vaste terrain, à la fois touchant au village et confinant à la campagne, il y développa son œuvre.

## LE CHÂTEAU DE VAUVILLERS

La construction du château fut échelonnée.

D'abord fut construit le logis des seigneurs puis en face celui des serviteurs et les écuries. Plus tard ce fut le troisième côté avec la porte d'entrée (le dôme) au sommet de laquelle brilleront les deux clés d'argent des armoiries. De part et d'autre de cette porte se dresseront les services administratifs avec les logements du bailli et du procureur fiscal. Au centre, la cour d'honneur terminée par une balustrade et des escaliers qui mènent aux jardins à la française. De cette balustrade on contemple la campagne et le vieux pigeonier seigneurial qui émerge des frondaisons.

Au premier regard on est frappé par l'unité de la construction, la parfaite symétrie et la rigueur géométrique qui la détermine : Symétrie de l'ensemble par rapport au porche d'entrée, symétrie des deux bâtiments château et communs l'un par rapport à l'autre, symétrie des façades par rapport à l'avant corps central orné d'un fronton déterminant l'axe de symétrie.

Le château apparaît avec ses toits à la « Mansarde » et ses tuiles vernissées comme aux Hospices de Beaune ou à l'hôtel de ville de Gray. Au centre de la façade, un avant-corps central, percé de trois larges portes-fenêtres aux montants taillés et cintrés, et encadrées de pilastres aux chapiteaux corinthiens soutenant un fronton triangulaire. Au premier étage, elle est garnie d'un balcon en fer forgé aux initiales C.M. (Crussy et Massol) et les deux C. de Clermont Crussy). A l'intérieur de belles pièces desservies par un hall où l'ordre « colossal » reliant le rez de chaussée à l'étage par le jeu de pilastres et des escaliers à la rampe de fer forgé aux initiales C.C. (Clermont et Crussy).

Les angles sont soulignés par des avant-corps en pierres de taille imposant un sentiment de puissance et de majesté.

Les fenêtres curvilignes et l'œil de bœuf ovale ajoutés aux éléments décrits plus haut permettent de qualifier cet ensemble de « baroque ». Baroque aussi le porche cintré et mouluré au style en anse de panier avec ses pilastres à fûts cannelés et ses chapiteaux corinthiens à feuilles d'acanthé.

Faisant face au château, les communs ont la même toiture et l'avancée de sa façade surmontée aussi d'un fronton triangulaire.

La mise en scène de cet ensemble est l'essence même du baroque de l'ordre Clermont-Tonnerre et à travers lui, de la puissance Royale.

Ce château a malheureusement subi deux incendies alors qu'il était devenu propriété de la commune. En 1830 où la toiture et la décoration intérieure furent très endommagées. Lors des réparations, les lucarnes du toit furent remplacées par des fenêtres mansardées ; ce qui changea l'aspect de la façade.

Le second incendie eut lieu le 2 août 1931. Ce fut pour tous les habitants de Vauvillers un jour d'intense émotion dont on gardera un douloureux souvenir. Un jour de catastrophe.

Vers 12h30, le tocsin sonnait l'alarme et on criait : « Au feu, au feu ».

Quelle émotion ! Quel serrement de cœur ! Quelles larmes dans les yeux de tous ! Le feu au château ! En peu de temps, toute la population était sur place, tous les habitants communiant dans la même peine et s'unissant aussitôt pour conjurer le feu pour en limiter les ravages. Les femmes de Vauvillers formèrent d'immenses chaînes afin de permettre l'alimentation des nombreuses pompes en action et se montrèrent comme les hommes, dévouées, courageuses et endurantes. Tous et toutes furent des auxiliaires précieux pour nos vaillants pompiers et ceux des communes voisines, qui, après quelques heures d'un travail acharné, arrivèrent à éteindre l'incendie.

En 1715, année où Gaspard prend les rênes de Vauvillers, Louis XIV décède. Quelques mois après, en 1716, une déclaration est publiée au nom du nouveau Roy Louis XV qui n'a que 5 ans.

«Ordonnons à tous les propriétaires de fiefs, terres et seigneuries, situés en Franche-Comté et mouvant de la couronne de France, de faire foi et hommage au Roy à l'occasion de son heureux avènement ».

Un acte qui va coûter à bien des seigneurs encore hostiles à leur nouvelle patrie, tandis que Gaspard s'y soumet sans arrière-pensée, et prête serment d'allégeance au jeune Louis XV.

Ce serment sera amplement tenu par Gaspard qui va déployer ses qualités de chef dans l'armée Française.

Retraçons sa carrière :

En 1716, il a le titre de brigadier général ; en 1720, il est fait commandeur de Saint-Louis; en 1736, il est maréchal de camp, lieutenant général et mestre de camp de la cavalerie. Lorsque s'ouvrent les guerres pour la succession de Pologne ou celle d'Autriche, il fait partie de l'armée de Bohême, prend part au combat de Sohau, à la défense de l'Alsace, au siège de Fribourg-en-Brisgau. A Fontenoy, il commande l'aile gauche de l'armée et s'y distingue, en ralliant l'infanterie, par son courage et son sang-froid.

En 1746, il est à la prise de Tournay et à celle de Bruxelles ; il prend part à la bataille de Raucoux ; dans la journée de Lawfeld, à la tête de 32 escadrons de cavalerie, il soutient, pendant quatre heures, sous le feu de 40 pièces de canon, l'infanterie, qui attaque le village de ce nom, et, grâce à son concours, finit par l'emporter. Ce même jour, il termine le combat par une charge brillante contre la cavalerie ennemie, qu'il met en déroute en lui enlevant deux canons. C'est à la suite de ce fait d'armes qu'il est créé maréchal de France, le 17 septembre 1747. Mais, capable d'adaptations les plus diverses, il entreprend vingt œuvres différentes, les conduit toutes à bonne fin et se montre supérieur en chacune d'elles. Comme à Paris il avait savamment préparé ses plans de guerre, comme à Besançon il avait habilement acheté des chevaux pour l'armée, comme à Belfort il avait prudemment armé la place en vue d'un siège ; comme à Bruxelles, à Tongres, à Fontenoy, il avait déployé sa science et sa bravoure, à Luxeuil il tient à gérer les affaires ecclésiastiques de son fils.

Le 7 avril 1732, Gaspard à la douleur de perdre sa mère Élisabeth de Massol qui décède à l'âge de 84 ans. Elle est inhumée le 8 avril à 21h00 en la chapelle des seigneurs de Vauvillers.

Gaspard hérite donc de la seigneurie de sa mère. Or, dans la seigneurie, telle qu'elle était constituée, il avait à tenir compte d'un coseigneur avec lequel il partageait par moitié tous les revenus, toutes les redevances et tous les droits. A l'époque, ce coseigneur, toujours plus ou moins rival, était M. de la Vieuville qui tenait encore le vieux château et la tour des prisons. Suite aux différents heurts qui surviennent entre les baillis et receveurs privés des deux coseigneuries, le dernier des La Vieuville, fut mis en demeure, par décret du Parlement, de vendre ses biens. Le maréchal les acheta tous, avec les droits qui y étaient attachés, et fit ainsi cesser cette dualité d'autorité seigneuriale, souvent difficile à exercer. Désormais donc il fut seul à gouverner sa terre et put se dire, plus que jamais, haut et puissant seigneur du lieu. L'acte d'acquisition est du 7 mars 1739. Le tout était estimé 350.000 livres.

Au cours de son mariage, Gaspard eu de nombreux enfants. Quelques-uns étaient morts jeunes ; mais quatre étaient arrivés à âge d'homme. C'étaient :

1° un fils, **Charles-Henri-Jules**, qui, à titre d'aîné, lui succédera dans la carrière militaire, ainsi qu'à la tête de la seigneurie de Vauvillers ;

2° un second fils, **Louis-Aynard**, qu'il destinait à l'état ecclésiastique et qu'il fit de bonne heure nommer abbé commendataire du monastère de Luxeuil.

3° une fille **Madeleine**, qui, devenue comtesse de Bourbon-Busset, mourut à Valdonne le 27 juillet 1769.

4° un dernier fils cadet de la famille, **Joseph-François**, qui habita généralement Hamonville en Lorraine, mais qui, malgré cela, par son origine et ses relations, demeurera Comtois.

Belle lignée qui faisait honneur à ceux qui l'avaient fondée, soutenue et dirigée ! Toutefois, bientôt elle fut éprouvée par la mort de celle qui lui avait donné l'existence, l'épouse de Gaspard, Antoinette Pothier de Novion. Cette mort eut lieu le 29 août 1754. Nous ne savons pas où l'événement eut lieu, nous pensons que ce, fut à Champlatreux, château des Pothier de Novion, car c'est là que furent dressés tous les actes relatifs à la succession de la défunte. La noble femme, qui avait secondé son mari en tout et avait fièrement élevé ses quatre enfants, était digne des larmes de tous les siens. Nul d'entre eux ne lui marchandait ses regrets et ses pleurs. *(Plus tard, le maréchal épousa en deuxièmes noces Marguerite Pauline Proudre, veuve du marquis de La Rochefoucaud de Roy ; mais, de ce mariage, il n'eut pas d'enfants).*

Après avoir réglé les abus continuels constatés dans les forêts, richesse du fief, par un contrôle sévère, *(les gens coupaient des arbres pour leur chauffage, leur maison, leur four et même en vendaient)*, Gaspard redonne de l'éclat à l'économie de son domaine et peut ainsi faire face à d'autres dépenses urgentes dont l'église.

Gaspard voyant tomber en ruines la vénérable église du bourg, et préoccupé, sans doute aussi, d'assurer aux siens une chapelle spéciale pendant leur vie et une crypte funèbre après leur mort, résolut de rebâtir église et chapelle.

La construction fut commencée le 1er août 1768 et achevée en 1773.

Pendant les cinq années où l'église est en reconstruction, la messe est célébrée dans un des grands salons du château transformé en chapelle.

Le dimanche matin, la famille de Clermont-Tonnerre reçoit ses sujets pour assister à l'office, et les habitants font instinctivement attention à leur tenue pour aller au château.

A l'entrée, si Gaspard adresse un mot à l'un, pose une question à l'autre, les gens intimidés la première fois, apprennent vite à répondre sans gêne tout en gardant de la déférence. En 1774, un notable de passage s'étonne des manières de ce peuple, il écrit ;

*« Je ne dirai rien de cette politesse qui règne parmi les citoyens de Vauvillers, de cette affabilité, de cette complaisance dont il nous donnent aujourd'hui une preuve incontestable ».*

Le Maréchal de Clermont-Tonnerre accepte lui aussi d'être parrain d'un enfant parmi les familles méritantes de ses domaines. Beaucoup de petits Gaspard et Gasparine naissent à Vauvillers. Les liens se resserrent.

Après le château et l'église, les travaux continuent avec les halles qui ont besoin d'être consolidées. Elles sont réparées avec un souci d'exactitude remarquable. En même temps, il est construit une fontaine en pierre de taille (Hexagonale) à côté de l'ancienne. Il est également construit un petit pont à environ cent toises plus bas, pour écouler les eaux et rendre le paysage meilleur sur le chemin tirant dans les prés.

Ce souci d'embellissement invite les gens à ne plus mettre les tas de fumiers en vue. La cité prend de la classe.

Tandis que Vauvillers déborde de vie et d'activité constructive, le château est le havre où Gaspard, alors âgé de 85 ans, aime se reposer au milieu de sa nombreuse famille. Il semble avoir fini toute activité lorsque la mort du Roi Louis XV l'oblige à sortir de sa retraite.

Louis XVI, petit-fils de Louis XV lui succède mais son sacre n'aura lieu qu'un an après le 11 juin 1775, en la cathédrale de Reims. Il est d'usage que pendant cette cérémonie, le plus ancien des maréchaux tiennent l'épée du Roi, dressée devant le monarque. (Cette épée n'est autre que « Joyeuse » celle de Charlemagne qui depuis ce temps-là se transmet d'un roi à l'autre). L'honneur de porter « Joyeuse » revient au maréchal Gaspard de Clermont-Tonnerre alors âgé de 87 ans. A cette occasion, pour honorer Gaspard, vaillant chef militaire et vainqueur de Fontenoy, Louis XVI décide de l'élever à la dignité de duc et pair de France avec droit de transmission de son titre à ses enfants.

Voici le texte signé par Louis XVI à cette occasion :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

« Considérant l'illustre naissance de notre très cher et bien-aimé cousin Gaspard marquis de Clermont-Tonnerre, maréchal de France, chevalier de nos ordres, lieutenant général de notre province de Dauphiné, et aussi les grandes et estimables qualités qui le distinguent, les services importants qu'il a rendus dans les armées du feu roi notre très honoré seigneur et aïeul ;

« Considérant que des preuves si multipliées de valeur et de prudence, vertus si nécessaires à un général d'armée, et que notre cousin réunissait à un si haut degré, furent couronnées, le 17 septembre 1747, par sa nomination au grade de maréchal de France.

« Considérant qu'il n'a cessé, depuis cette époque glorieuse pour lui, de donner, à l'exemple des grands hommes de sa maison, de nouvelles preuves de son zèle, tous, en effet, s'étant distingués encore plus par leur valeur et leur vertu que par leur haute naissance comme dès les premiers siècles dans la province de Dauphiné, où elle jouissait de tous les droits et prérogatives attachés à la souveraineté ;

« Considérant l'éclat de l'alliance et de la parenté qu'a cette famille avec notre auguste maison, et les princes de notre sang, par Robert de France, sixième fils de saint Louis ;

« Considérant la satisfaction que nous ressentons des services de notre dit cousin, le maréchal de Clermont-Tonnerre ; le zèle et la distinction avec lesquels il a rempli les fonctions importantes de la charge de connétable de France à la cérémonie de notre sacre ; « Nous avons déterminé d'ajouter aux grâces et aux honneurs qu'il a si bien mérités, un titre qu'il puisse transmettre à sa postérité et que plusieurs grands hommes de sa maison ont porté dès les temps les plus reculés. » Voulant donc attacher ses descendants de plus en plus à notre Etat, par un nouveau lien de notre bienfaisance, nous avons résolu d'élever notre très cher et bien-aimé cousin Gaspard, marquis de Clermont-Tonnerre ; au titre et à la dignité de duc et pair de France, et d'asseoir cette dignité sur le marquisat de Vauvillers, appartenant à sa maison, une des plus belles et des plus anciennes terres de la province de Franche-Comté. Cette terre, mouvante de notre couronne, nous a paru d'autant plus disposée à soutenir le titre dont notre intention est de la décorer, qu'elle réunit tout ce qui peut en maintenir le lustre et la dignité ; puisqu'elle est composée d'un noble et ancien château, qu'elle possède un bailliage qui jouit de toute ancienneté des mêmes privilèges, prééminences et prérogatives que les bailliages royaux, connaissant de tous cas, même royaux, et ressortissant nuement au parlement de notre Comté de Bourgogne ; droits divers qui ont toujours été confirmés par différents arrêts et déclarations.

« A ces causes et autres, à ce nous mouvants, de notre grâce spéciale pleine puissance et autorité royale, nous avons créé et érigé par les présentes signées de notre main, créons et érigeons lesdites terres et marquisat de Vauvillers, avec toutes les paroisses Bourg et villages qui en dépendent, (Harsault, Grand Rupt, Hautmongey, Charmois, La Neuve Verrière, la Haye, Gruey, Surance, le Quiquengrogne, le Hatrey, le Pont du Bois, le Peu d'Aquet, Ambievillers, le Morillon, Hallaincourt, Demangevelle, la Basse Vaire et Montdoré) ainsi que toutes les autres terres que notre dit cousin pourrait acquérir, dans la suite, aux environs, le tout situé dans notre province de Franche-Comté et appartenant à notre dit cousin Gaspard de Clermont-Tonnerre, en titre, nom, dignité et prééminence de duché-pairie de France.

« Voulant nous plaît que les dites terres ainsi érigées soient, dorénavant, appelées duché de Clermont-Tonnerre, pairie de France, dont le marquisat de Vauvillers sera le chef-lieu et conservera néanmoins son nom particulier, pour ne former qu'un seul corps de fief ; et que notre dit cousin (ainsi que ses hoirs mâles et descendants de lui), propriétaire dudit duché-pairie des Clermont-Tonnerre jouisse des nom, titre, qualité et dignité de duc et pair de France, avec les honneurs, autorité, rang, séance, privilèges, prérogatives, prééminence, franchise, liberté et autres droits qui



appartiennent à la dite qualité et dignité, et dont les autres ducs et pairs ont dû jouir de tous temps et ancienneté en justice, juridiction, séance, dans notre cour de parlement de Paris et autres nos cours, pour y avoir voix délibératrice en toute occasion, comme aussi dans les assemblées de noblesse, faits de guerre et autres lieux et actes de séance et de rang.

« Donné à Versailles au mois de, juin 1775. « Signé : Louis »

A la lecture de cette pièce, qui ne penserait, avec nous, que tout le monde, en ce jour, dut être content? L'acte du roi, en effet, était, pour le maréchal, le couronnement d'une brillante carrière ; pour ses enfants, la satisfaction d'une juste fierté ; pour les gens de la terre, la glorification de leur seigneurie ; et même pour les habitants de Vauvillers, une faveur spéciale, puisque leur bourg, tout en devenant le chef-lieu d'un territoire qui changeait de nom, conservait l'avantage de ne pas changer le sien.

Le nouveau duc, toutefois, ne devait pas survivre longtemps à cette apothéose. Il mourut à Paris (à l'hôtel de Matignon) le 16 mars 1781, à l'âge de quatre-vingt-treize ans. Il laissait à ses quatre enfants, soit à Vauvillers, soit à Champlatreux, une fortune évaluée à deux millions de livres. Il avait fait un légataire universel, son fils aîné ; de sorte que ses autres enfants ne reprirent de la succession que leur titre légitime. Mais sur la tombe de leur père, tous purent recueillir, ce qui vaut mieux que l'argent, le souvenir et l'exemple de toute une vie de mérites, de vertus et de féconds succès, qui furent pour leur famille un honneur comme ils avaient été pour le pays un bienfait.

### **Charles-Henri-Jules, duc de Clermont-Tonnerre (1720-1794)**

Charles-Henry-Jules a 61 ans lorsqu'il hérite du titre de duc et pair de France, de maître des maisons de Dauphiné, et devient seigneur de Vauvillers.

Comme son père, il aime la vie militaire, c'est un brillant officier. A 20 ans, le 21 février 1740, il est nommé maître de camp d'un régiment de dragons.

L'année suivante, le 5 juin 1741 il épouse Marie-Anne-Julie le Tonnelier de Breteuil, fille de très haut et puissant Sr François-Victor le Tonnelier de Breteuil, marquis de Fontenay-Tresigny, secrétaire d'État. Les rangs de sa famille et de celle de sa femme en font un des nobles les plus en vue de France.

Charles-Henry-Jules et son père Gaspard sont au même moment sous les drapeaux pour défendre la cause de la France. Mais tandis que Gaspard est attaché à sa terre natale, à son château et y revient dès que possible, son fils est attiré par la vie de cour.

Il possède un hôtel particulier à Paris, quai de la Tournelle, et peut ainsi suivre la cour au Louvre et à Versailles. Il délaisse sa province. La jeune duchesse, Marie-Anne fait partie de la suite de la Reine, honneur dont elle n'use guère. Elle préfère la vie calme du château de Vauvillers en surveillant ses 3 jeunes fils.

Après la mort de Gaspard, la duchesse est bien souvent seule et les habitants reportent sur elle, l'estime et le respect qu'ils avaient pour leur seigneur.

La mémoire des anciens a conservé le souvenir de la présence habituelle de la duchesse dans sa terre et, en même temps, celui de son affabilité et de sa bienfaisance. Nous avons même recueilli que volontiers on l'eût plainte de la voir obligée, croyait-on, de demeurer à Vauvillers parce que ses ressources ne lui permettaient pas d'habiter Paris et encore moins de figurer à la cour. Toujours est-il qu'il se présenta bientôt une douloureuse circonstance, où l'on dut vivement regretter qu'elle n'eût pas son mari auprès d'elle, à Vauvillers, précisément le jour où elle aurait eu le plus besoin de secours et d'appui.

C'était au lendemain de la prise de la Bastille. Les paysans de Franche-Comté, sous l'impulsion des passions révolutionnaires, se portaient aux derniers excès. Pour parler seulement de la région comprise entre la Saône et les Vosges, Quincey, en détruisant la demeure de son seigneur M. de Mesmay, venait de donner à la France le signal de la guerre aux châteaux ; Scey-sur-Saône molestait sa châtelaine, la princesse de Listenois ; Saint-Remy menaçait le castel de la princesse de Broglie, née de Rosen, et obligeait celle-ci à réclamer l'aide des chasseurs de Vesoul, pour la protéger contre l'émeute. A Luxeuil les bourgeois et mainmortables étaient également excités. A leur tour, ceux de Vauvillers voulurent avoir leur journée ; ils l'eurent le 25 juillet 1789. Nous pouvons en donner les détails exacts, ayant le procès-verbal des faits dressé, deux jours après, par les échevins du lieu.

Ce jour-là, dès 8 heures du matin, arrivent, au bourg, environ 800 hommes, des communautés vosgiennes de Gruey, Grand-Rupt, la Haye, Surance, Hatrey, Harsaut, Haut-Mougey, Ambiévillers, tous armés de fusils, de pistolets, de fourches, de tridents, de pieux ferrés aux deux bouts.

Ils courent droit au château et demandent avec insistance et menaces la duchesse, qui, affolée, s'était cachée derrière les fagots dans une dépendance de sa maison. Avertis par ce tumulte, les échevins arrivent en hâte et cherchent à apaiser ces forcenés, leur représentant, avec calme, que leur attitude à l'égard des personnes de leurs seigneurs ne peut être autre que celle qu'imposent la justice et la convenance ; et que, à l'endroit de leurs revendications administratives, ils doivent s'en remettre à l'intelligence et au zèle de ceux qu'ils ont députés aux états généraux. Ils ajoutent, pourtant, que, si malgré ces sages observations, ils persistaient dans leur attitude menaçante, ils trouveraient, en face d'eux, une énergique résistance, fortifiée de toutes les armes que les habitants ont à leur disposition.

Ces paroles ne les ayant pas convaincus, ils s'emparent, sans tarder, d'une caisse-tambour et, avec elle, parcourent toutes les rues, en annonçant à grands cris que si les habitants ne s'assemblent pas, dans le délai d'une heure, pour détruire le château, le bourg lui-même sera incendié. Comme les habitants ne répondent pas à cet appel, malgré la menace qui l'accompagne, les insurgés attaquent tous ceux qu'ils rencontrent et s'en prennent même aux maisons du lieu, spécialement à celles des personnes attachées à l'administration seigneuriale ou au gouvernement royal (1), et surtout au château. Là, ils brisent les meubles, culbutent et défoncent les tonneaux, boivent ou emportent vins et liqueurs, dévastent les archives, pensant ainsi détruire leurs titres de servage, cassent les vitres des croisées et les tuiles de la toiture, où même ils placent une paille, que, heureusement, ils ne réussissent pas à allumer. Il était cinq heures du soir.

Soudain arrive un détachement de chasseurs, venu de Saint-Remy, où la princesse de Broglie, quelques jours auparavant, les avait demandés de Vesoul pour la protéger elle-même. Cette troupe amenait avec elle une voiture pour sauver la duchesse indignement molestée. Celle-ci put, en effet, sortir furtivement de sa cachette et fuir, grâce à ce véhicule. Nous croyons qu'elle se rendit à Luxeuil (2). Elle partie, le désordre fut à son comble, la présence de la troupe n'ayant fait qu'exciter les émeutiers et enhardir les résistants. Bientôt ceux-ci se groupent ; d'autre part, les Vauvillerois se serrent autour des chasseurs ; les fusils partent ; les armes blanches se croisent ; une vraie bataille s'engage ; cinq hommes tombent ; beaucoup sont blessés ; dix-huit sont faits prisonniers.

*(1) Les maisons qui furent surtout dévalisées sont celles du sieur Baudot, procureur fiscal du bailliage de Vauvillers, contrôleur des actes ; celle du sieur Mottet, notaire royal, greffier du bailliage de Vauvillers ; celle du sieur Viard receveur du fermier général du duché ; celle du procureur Roy ; celle du sieur avocat Dubuisson ; celle du sieur Pernet ; celle du sieur Renaudot receveur des fermes du roi ; celle du procureur Patzuis ; celle de M. Maire de Bouligney, conseiller au parlement de Besançon ; celle du sieur Dam.*

*(2) M. Eugène Revillout, conservateur honoraire des musées nationaux, a laissé, dans quelques notes demeurées manuscrites, certains détails complémentaires de ce procès-verbal. Ils font honneur à sa famille.*

*A ce titre nous nous plaignons à les consigner ici : « Dès que mon grand-père Revillout, dit-il, vit le château menacé, il y courut. Il n'y trouva plus de domestiques, tous avaient fui. Il ferma, comme il put, la porte d'entrée, se saisit des clefs des caves, qu'il ouvrit afin d'occuper les Vosgiens ; et chercha partout Mme de Clermont-Tonnerre. Il la trouva dans son château, se préparant à la mort. Ce fut à grand'peine qu'il la décida à se calmer. Pour cela, il la mena dans le bûcher, l'entoura de fagots, et tandis qu'on forçait les portes du château, il se rendit en courant, à travers champs, non sans avoir essuyé quelques coups de fusils, qui, du reste ne l'atteignirent pas, jusqu'à Saint-Remy, où il savait trouver les chasseurs envoyés de Vesoul à la princesse de Broglie. Ayant demandé à cette dernière qu'elle voulût bien lui céder un détachement de cette troupe, il eut le regret d'éprouver un refus. Mais, s'étant adressé directement au chef du corps, il eut facilement gain de cause, et, sans tarder, montant lui-même un cheval de la troupe, il revint avec les soldats et une voiture pour secourir Mme de Clermont-Tonnerre. A Vauvillers, on trouva la duchesse à demi-morte, dans son réduit, on l'en tira, et elle fut ainsi sauvée. (Arch. famil. de M. Eugène Revillout, à Vauvillers.)*

Triste spectacle ! Un paisible village terrifié, son château saccagé, sa châtelaine en fuite, des blessés, des morts et des prisonniers. Du moins, au milieu de ce sanglant désordre, sachons faire honneur aux bourgeois de Vauvillers de leur fidélité à leurs seigneurs et de leur énergie à les défendre, dans leurs personnes, leurs domaines et leurs droits.

A la suite de cette échauffourée sanglante, et plus encore après la nuit du 4 août, qui ne tarda que de quelques jours, les Clermont-Tonnerre ne reparurent pas à Vauvillers. Le duc, retenu par ses fonctions ou ses affaires à Paris, ne sortit plus de cette ville. La duchesse, bientôt, fuyant la persécution, quitta la France pour la Rhénanie et l'Angleterre. Et l'ancienne seigneurie demeura vide de ses seigneurs.

Mais disons, avec une satisfaction mêlée d'orgueil, que, à Vauvillers, tous ceux qui de près ou de loin avaient eu des relations avec cette famille, officiers du bailliage, greffiers, tabellions, procureurs, percepteurs de dîmes et de redevances quelconques, anciens fermiers ou anciens serviteurs, trahissaient par leurs paroles leur tristesse et leurs regrets. Aussi ne s'étonnera-t-on pas que plusieurs d'entre eux aient entretenu avec certains membres de cette famille une correspondance épistolaire. On ne voulait plus se souvenir de l'échauffourée de 1789, sinon pour en décliner toute responsabilité et la reporter sur ceux qu'on appelait avec quelque aigreur « les Vosgiens ». On affectait, autant par tradition que par sympathie, et en dépit des récentes Lettres de Louis XVI, d'appeler les anciens seigneurs du titre de marquis et surtout on ne négligeait pas de dénommer comme autrefois l'ancienne seigneurie du vocable de Vauvillers, et non de celui de Clermont-Tonnerre, comme le portaient les nouvelles lettres patentes.

Si Marie-Anne de Breteuil, duchesse de Clermont-Tonnerre n'avait pas été aimée de ses sujets, elle n'aurait pas été défendue et le château, qui aujourd'hui fait la parure de Vauvillers, aurait été beaucoup plus abîmé.

Dans son livre, Mgr de Beauséjour nous apprend que « les émeutiers descendirent aux caves et burent plus que leur soif ». Les 24 caisses de Champagne offertes à Reims à l'occasion du sacre de Louis XVI étaient peut-être encore là et détournèrent l'attention des assaillants pendant que Vauvillers sauvait sa Dame.

A Montdoré aussi, la châtelaine, Marie-Alexandrine était seule et ce sont les gens de son entourage que la protégèrent. Ce coin de Comté de Bourgogne avait de bons seigneurs.

Le nouveau duché de Clermont-Tonnerre, créé par Louis XVI, est connu de Paris. Sans délai, les Révolutionnaires installent un Comité de Surveillance particulièrement vigilant pour la commune de Vauvillers. Les habitants vont vivre dans l'épouvante plusieurs années ; Il leur est même interdit d'aller à l'église sous peine d'emprisonnement.

Ce comité va par la suite, recruter des membres parmi la population : Mrs Rainquebac père, Revillout et Dufourg en feront partie. Une chance pour Vauvillers, ces trois hommes qui ont adopté les idées nouvelles de liberté et d'égalité, ne sont pas sanguinaires ; au contraire, ils libéreront le plus possible de leurs concitoyens.

Ainsi en 1792, les 17 suspects qui avaient été appréhendés, sont déclarés libérés de toute suspicion. Par contre le certificat de civisme est refusé aux deux notaires J-B. Mottet et Claude Tournier.

Cette année 1792 est encore plus dure que les précédentes. La France est envahie par les Prussiens. Il faut défendre le territoire et Vauvillers doit fournir du grain et du fourrage à l'armée du Rhin.

Début mars un arrêté renforce les obligations des prêtres : Ils doivent faire le serment de haine à la royauté et à l'anarchie ; de fidélité et d'attachement à la République.

On ne sait si M. Jean-François Regnault, curé de Vauvillers, et Lefèvre, son vicaire, ont prêté ou non ce serment de haine.

Ce fut avec une grande peine que, dès août 1792, on apprit que le jeune comte Stanislas de Clermont-Tonnerre, fils de François Joseph de Clermont-Tonnerre (frère de Charles-Henri-Jules) et petit-fils de Gaspard, était tombé sous les balles du peuple de Paris.

A la fin de 1793, les habitants de Vauvillers apprennent que Gaspard-Charles, fils aîné du duc Charles-Henri-Jules et mari de Louise-Adélaïde Victoire de Durfort de Civrac, ministre de camp de cavalerie et gouverneur de Belfort, venait d'être fusillé à Lyon, par les émeutiers du jour.

Et cette peine ne fit que s'accroître encore quand on apprit, peu après, que l'ancien seigneur du lieu, le duc Charles-Henri-Jules, venait lui-même de succomber sous le couperet de la guillotine.

Resté dans Paris, sous la Terreur, espérant sans doute y demeurer inaperçu, il avait été découvert et écroué à la prison des Oiseaux, geôle installée dans l'ancien couvent des chanoinesses de Saint-Augustin, à l'angle de la rue de Sèvres et du boulevard des Invalides. C'est de là qu'il fut tiré, le 7 thermidor an II, pour être jugé. Nous avons le réquisitoire que, le même jour, Fouquier-Tinville prononça contre lui. En lisant ce factum, on jugera de la nature des griefs que fit valoir l'accusateur public du tribunal révolutionnaire.

*« Clermont-Tonnerre, ex-duc, ex-lieutenant général des armées du tyran ; le servait dans tous ses projets liberticides. Il n'avait que trois fils, et il les a fait émigrer tous les trois. Tous ses autres parents sont aussi émigrés. Ainsi, il est bien démontré que cet individu est un conspirateur qui ne s'occupait que de la destruction de la liberté. Contempteur des lois et se croyant toujours au-dessus d'elles, il se faisait toujours appeler « Monsieur le Duc », malgré, le décret prohibitif, et il voulait ne recevoir aucune lettre, si, sur la suscription, cette qualité ridicule ne se trouvait pas ».*

On reconnaîtra vite la puériorité de ces accusations. Et cependant ce fut tout juste si la peine capitale fut jugée suffisante pour expier semblables forfaits.

Jusqu'au 23 prairial, la guillotine avait fonctionné sur la place de la Révolution, forçant, de la sorte, ses victimes à venir la trouver le long de la rue Saint-Honoré, très populeuse, et, dans ce temps, très brillante. Le 23, il fut décidé qu'on n'exécuterait plus désormais que sur la place du Trône et qu'on ferait les inhumations non loin de là, dans le jardin des chanoinesses de Saint-Augustin de Picpus, ce qui eut lieu, en effet. C'est alors que viennent s'entasser dans le sombre jardin, de pleines charretées, qui déversent pêle-mêle, au taux de 40 ou 50 cadavres par jour, environ 1.307 victimes de la hache révolutionnaire.

En parcourant la liste de ces victimes, on croirait lire tout l'armorial de France. A remarquer pourtant que, à côté de ces noms illustres, il s'en trouve de bien obscurs. Les terroristes, dans leur aveuglement farouche, ne se donnant plus la peine de juger, se contentaient d'appliquer, à chaque

cas, la loi des suspects. Aussi à tel jour, la charrette des condamnés conduit-elle à l'échafaud des gens de toutes conditions, dont le tombereau du fossoyeur porte les cadavres au charnier de Picpus.

Ici, en effet, le 8 thermidor, on voit arriver un amalgame de 52 victimes : un ermite, un avocat, une comédienne, plusieurs curés, un épicier, un colonel, une femme de chambre, un évêque et aussi une princesse de Chimay, les deux frères de Crussol d'Amboise, une Grammont (Gramont d'Ossun) « dame d'atours de l'infâme Antoinette », un Clermont-Tonnerre.

Ce Clermont-Tonnerre, c'était le dernier seigneur de Vauvillers, porté, par ailleurs, sur la liste des 1.307 décapités de Picpus, avec cette mention qui, l'identifie sans conteste : « Du 8, Clermont-Tonnerre (Jules-Charles-Henri, duc de), ex-lieutenant général, 74 ans.» Une journée de plus, et deux charretées de moins, et il était sauvé. Le 9 thermidor eut lieu la dernière exécution, avec le dernier convoi funèbre. Ce 8 thermidor était le 25 juillet 1794.

Tout au long des années de la Révolution, Vauvillers est resté fidèle à sa foi et à son seigneur. Un prêtre comme le révérend père Guinemand et la famille de Clermont-Tonnerre ne peuvent s'oublier.

En l'an V (1796/1797), dix personnes sont en prison et parmi elles Henry Rouhier.

L'an VI (1797/1798) est encore plus pénible : 28 prisonniers. Jamais les cachots de la vieille tour Bauffremont n'ont autant servi. Parmi ces détenus : François Mougin, J-B. Laurent, François Simonot et François Morel.

En l'an VII (1798/1799) encore dix autres prisonniers dont Nicolas Lambert et Joseph Thomas. Vauvillers vit dans les transes.

Puis peu à peu, les arrestations diminuent et la peur s'éloigne. Un jeune officier, victorieux en Italie, Napoléon Bonaparte, regroupe tous les Français autour de lui. La révolution prend fin.

## **Les Clermont-Tonnerre et le démembrement de la terre de Vauvillers**

La seigneurie de Vauvillers, en tant que terre féodale, n'existait plus. Elle avait succombé dans la nuit du 4 août 1789. Mais en tant que possessions territoriales, elle existait toujours et demeurait aux mains de ses anciens propriétaires.

Une partie de leurs biens, sans doute, avait été confisquée par l'Etat, en vertu du décret relatif aux biens des émigrés. Le dernier seigneur, **Charles-Henri-Jules**, mort sur l'échafaud le 7 thermidor, avait eu deux fils. L'un, l'aîné **Charles-Gaspard**, qui était né à Paris le 28 juillet 1747, avait épousé Louise Adélaïde-Victorine de Durfort de Civrac le 28 juin 1667, était mestre de camp de cavalerie et gouverneur de Belfort et, au témoignage de son petit-fils, mourut huit mois avant son père, sous les balles des émeutiers de Lyon (fin 1793) ; l'autre, le cadet, Gaspard Paulin, fera souche ailleurs.

**Charles-Gaspard**, à son tour, eut un fils, Jules-Gaspard-Aynard, qui épousa, en premières noces, N. de Bruc, puis, en deuxièmes, Victoire de Sellon, et mourut sans héritier en 1837. Comme, par hérédité, il possédait les propriétés restant de Vauvillers et le titre ducal qui y avait été attaché par les patentes de Louis XVI, il est naturellement curieux de savoir ce que devinrent et ces diverses possessions et ce titre ducal. Des propriétés, le château seul a quelque intérêt.

On se rappelle quand ce château a été construit, par qui il a été bâti et on sait comment il fait honneur et à celui qui l'a édifié et à la localité dont il est la juste parure. C'est la commune qui l'acheta, en vertu d'une délibération du 22 septembre 1822, et d'un contrat du 22 octobre 1823. L'une et l'autre doivent être mentionnés.

La délibération mentionne que le Conseil municipal, dans sa séance extraordinaire du 22 septembre 1822, prend connaissance d'une commission, de M. le duc de Clermont-Tonnerre, de vendre, à la commune, les deux ailes du château avec la cour qui les réunit pour la somme de

15.000 francs ; et, si elle veut acquérir l'ancienne tour des prisons, de la lui vendre moyennant une nouvelle somme de 6.000 francs... « Ayant délibéré sur ces propositions, dit l'acte, et considérant que d'une part M. le duc de Clermont-Tonnerre vient ainsi de fournir une nouvelle preuve de ses bontés pour la commune en lui donnant sur tous autres la préférence pour l'acquisition de son château, la commune est d'avis d'adhérer à la dite proposition. »

L'acte de vente, du 22 octobre 1823 est ainsi libellé :

*«... A comparu M. Isidore Doillon, docteur en médecine et maire de la commune de Vauvillers, lequel a dit que depuis plusieurs années, la commune de Vauvillers désirait faire une acquisition qui puisse lui fournir les moyens de réunir, dans un même local, la mairie, la justice de paix, l'école publique, la gendarmerie et autres établissements utiles, avait proposé à M. le duc de Clermont-Tonnerre de lui acheter les deux ailes de bâtiments appelés vulgairement le château de Vauvillers, ainsi que la cour. « Que le duc de Clermont-Tonnerre, renonçant aux projets qu'il avait formés, de donner à ces bâtiments, une destination particulière et voulant, fournir à la commune de Vauvillers une preuve des sentiments que lui ont toujours portés ses ancêtres, a obtempéré à sa demande. »*

*« Que la commune, après avoir rempli, auprès de l'autorité supérieure, les formalités exigées par le roy, en son conseil d'Etat, et stipulées par son ordonnance du 2 avril dernier, laquelle autorise ladite commune de Vauvillers à faire l'acquisition des objets dessus indiqués, moyennant le prix porté en ladite ordonnance; est d'avis de poursuivre la dite acquisition. »*

*« En conséquence, a comparu le sieur Claude-François Viard, ancien juge de paix, demeurant en ladite commune de Vauvillers, lequel, au nom et comme nanti de la procuration générale et spéciale de M. Jules-Gaspard Aynard, duc de Clermont-Tonnerre, pair de France, maréchal des camps et armées du roi, commandeur de l'ordre royal de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de celui de Saint-Jean de Jérusalem, demeurant à Paris, rue Saint-Dominique, n° 90, vend à ladite commune de Vauvillers : « Les deux grandes ailes de bâtiments appelées le château de Vauvillers et le terrain ou cour sur lesquels elles sont situées, le tout contenant environ 53 ares... La vente a été faite au prix de 15.000 francs. »*

Dans l'acte, le duc réserve qu'il n'entend vendre ni la tour des prisons, ni certains terrains spécifiés par lui. Et, de plus, il mentionne, chose importante à retenir, qu'il agit en qualité d'héritier, sous bénéfice d'inventaire, de Jules-Charles-Henry duc de Clermont-Tonnerre, son aïeul. (1)

*(1) Le duc de Clermont-Tonnerre, vendeur, avait renoncé à la succession de son père, M. Charles-Gaspard de Clermont-Tonnerre, décédé huit mois avant son père Jules-Charles-Henry, duc de Clermont-Tonnerre, dans la succession duquel il n'avait par conséquent, aucun droit.*

## **La cession des propriétés terriennes et du titre ducal**

Le château étant ainsi vendu, le duc gardait ses terres ; mais il semblait s'en désintéresser. Comme il n'avait pas d'enfants, elles ne lui offraient plus qu'un médiocre attrait. Dû reste, ayant pris femme en Piémont, il y habitait alors et s'était fixé à Turin. Il n'avait plus avec Vauvillers que des relations épistolaires qu'il entretenait avec certaines familles.

Toutefois, le jour vint où il dut déterminer le sort de ses dernières possessions seigneuriales. Il le fit par avance dans son testament. Il y régla que, à défaut d'héritiers directs, il laissait la totalité de ses biens de Vauvillers à sa femme, Victoire de Sellon (2).

Quant, au titre ducal, qui y était attaché, il le léguait, par le même acte testamentaire, à son

oncle Gaspard-Paulin de Clermont-Tonnerre et le fit entrer ainsi dans la branche des Clermont d'Ancy-le-Franc, lesquels devinrent, au jour de sa mort, en 1837, les représentants de la branche aînée de leur maison et les titulaires du titre ducal de la famille.

Telle est la fin de la seigneurie de Vauvillers et de cette terre féodale, qui a porté, soutenu, nourri, et parfois défendu ses seigneurs et qui, à ces titres divers, mérite bien un souvenir.

*(2) Il ne sera pas sans intérêt d'apprendre que Victoire de Sellon, nouvelle propriétaire des biens de Vauvillers, étant elle-même sans enfants, légua ces biens à sa sœur la marquise de Banson-Cavour, qui les transmit à ses fils les marquis et comte de Cavour. Ce dernier était le célèbre ministre italien.*

Avant de la quitter, nous voulons saluer ceux qui l'ont habitée autrefois et ceux qui l'habitent aujourd'hui.

Nous accorderons d'abord notre profonde estime et notre respectueuse sympathie à ces seigneurs qui, au cours de notre étude, se sont révélés à nous, dans leurs diverses carrières, comme les meilleurs serviteurs de leur pays et surtout à ceux d'entre eux qui, aux jours néfastes de la Révolution, sont tombés sous les balles des émeutiers ou sous le couperet de la guillotine, nobles victimes des grandes causes qu'ils avaient défendues toute leur vie. Et, en leur rendant cet hommage, nous nous rappellerons avec fierté que c'est dans le sol de la Comté qu'ils ont puisé la sève qui les a faits ce qu'ils ont été.

Nous adresserons ensuite aux anciens clients de cette seigneurie nos félicitations émues, pour les sentiments de déférence qu'ils ont généralement professés; à l'égard de leurs seigneurs. Nous avons, en effet, recueilli avec piété et les suffrages de ces nombreux sujets de la terre qui faisaient corps avec leur famille ducal ; et l'attachement de ces dévoués serviteurs qui, lors de l'émigration, ne voulant pas se séparer de leurs maîtres, continuèrent de les servir jusque dans l'exil ; et l'affectueux respect de ces habitants du bourg, qui, par la plume de l'un d'eux, dans sa notice historique de 1774, proclamaient qu' « il fait bon vivre sous l'autorité des Clermont-Tonnerre », et le généreux dévouement de ces bourgeois et échevins qui, au lendemain de l'échauffourée sanglante de 1789, tinrent à signer une déclaration de loyalisme à l'égard de leurs seigneurs.

Enfin, nous tournant vers les Vauvillerois de la génération actuelle, nous nous permettrons de leur adresser ce mot : Souvenez-vous. Souvenez-vous que ce sont vos anciens seigneurs qui ont bâti ce château, devenu aujourd'hui le palais de votre vie civile ; que ce sont eux qui ont édifié cette église, centre de votre vie religieuse ; que ce sont eux qui, par leurs sages mesures administratives, ont fait la prospérité de votre pays ; que ce sont encore eux, ou ceux qui ont voté avec eux, dans la nuit du 4 août, qui ont contribué à vous rendre ces franchises dont, à juste titre, vous avez lieu d'être fiers ; que ce sont eux enfin qui, par leur notoriété familiale, vous ont permis, à vous-mêmes, de vous créer une histoire.

